

REGLEMENT INTERIEUR : DOMAINE DU BAS DE CHENE

Ce règlement est fait dans l'esprit de laisser à chacun le souvenir d'un endroit paisible où la magie des lieux mène à un repos total, tout en respectant la nature, les animaux, les infrastructures.

- Dans le parc animalier, les allées peuvent être empruntées pour s'approcher des animaux. Toute barrière pour accéder aux allées doit être refermée à l'entrée et à la sortie du parc.
- Les enfants doivent être accompagnés par un adulte, ne doivent pas grimper au grillage, ouvrir les parcs, rentrer à l'intérieur des parcs.
- Les jeux de ballon ne sont pas autorisés à l'intérieur du parc.
- Pour des raisons de sécurité les abords de l'étang sont interdits aux enfants non accompagnés d'un adulte.
- La pêche est libre, les poissons peuvent être mangés en quantité raisonnable
- Les chiens sont acceptés au gîte, à l'extérieur ils doivent être tenus en laisse.
- Les infrastructures de plein air (table, barbecue, etc...) sont à disposition des clients du gîte. Le barbecue doit être nettoyé après votre utilisation.
- **L'utilisation de la cheminée** dans le gîte Alpaga est interdite sans l'aval et les informations nécessaires pour limiter les risques. Le foyer important représente un risque majeur, il est interdit de mettre tout papier dans le bucher, nous avons dû faire plusieurs fois appel aux pompiers, principalement la nuit. Un forfait de 20€ par journée : pour l'utilisation de la cheminée, en cas d'intervention des pompiers la caution sera gardée pour les frais de nettoyage et remise en état.
- **L'intérieur des gîtes est non fumeur.** Les mégots de cigarettes doivent être mis aux endroits prévus à cet effet.
- Il est strictement interdit de déplacer les meubles sans autorisation des propriétaires, de mettre le mobilier intérieur à l'extérieur.
- **Seuls les groupes louant l'intégralité du domaine peuvent faire la fête toute la nuit.** Sinon pour le respect des autres locataires toute nuisance doit s'arrêter à 22h00.
- Les dépendances et garages ne font pas partie de la location des gîtes.
- Les arrivées sont à partir de 14h00 ; les départs doivent se faire au plus tard 15h00.
- Le contrat de location doit obligatoirement être signé avant de prendre possession des lieux, une caution de 1200€ doit être déposée pour le gîte Alpaga, 800€ pour le gîte Castor ou Wallaby , l'ensemble des gîtes 2000€.

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement ou besoin particulier. Tout sera fait dans la mesure de nos possibilités afin de vous donner satisfaction. **Les propriétaires des lieux déclinent toute responsabilité en cas d'accident.**